ALSH « Les Bracicotins »,
Accueil Périscolaire du Mercredi pour l'année 2025

Chers parents,

Nous vous informons que l'accueil de loisirs fonctionne tous les mercredis en période scolaire de 7h30 à 18h30.

Pour les nouveaux inscrits, veuillez constituer le dossier de votre enfant :

- Fiche sanitaire et la fiche de renseignements (disponibles sur le site internet de la Mairie de Bracieux ou à demander par mail)
- Photocopie carnet de santé (pages concernant les vaccinations)
- Une attestation d'assurance **extra-scolaire** avec responsabilité civile
- Le document CAF ou MSA justifiant du numéro d'allocataire et du quotient familial.
- L'acceptation du règlement intérieur

Pour les enfants dont le dossier est déjà constitué, merci de mettre à jour en début d'année scolaire, les attestations d'assurance et de signaler tout changement d'information (CAF, nouveaux vaccins, numéro de téléphone…etc.)

Les inscriptions se font par mail : lesbracicotins@live.fr au plus tard **le vendredi pour le mercredi qui suit**.

Tarifs en vigueur : du 1er Janvier au 31 décembre 2025 :

→Sans la prestation CAF / MSA à déduire (pour infos depuis janvier 2021 : 4.39€/journée)

Communes	Quotient familial	Tarif par journée	½ j sans repas (Jusqu'à 12h10 ou à partir de 13h30)	½ j avec repas (À partir de 12h ou jusqu'à 14h)
Bauzy, Bracieux, Fontaines en Sologne, Neuvy et Tour en Sologne	≤ 700 €	13.60 €	5 €	8.60 €
	Entre 701 et 1000 €	14.60 €	5.50 €	9.10 €
	Entre 1001 et 1300€	17.15 €	6.80 €	10.25 €
	Entre 1300 et 1800€	19.80 €	8.10 €	11.70 €
	≥ 1801 €	28.00 €	12.25 €	15.80 €
Autres Communes	≤ 700 €	20.80 €	→ Les enfants « hors-regroupements » sont seulement accueillis à la journée le Mercredi	
	Entre 701 et 1000 €	21.80 €		
	Entre 1001 et 1300€	24.50 €		
	Entre 1301 et 1800€	27 €		
	≥ 1801 €	35.40 €		

Les enfants mangent au restaurant scolaire et le goûter est fourni.

Le règlement de la participation s'effectuera par l'envoi d'un avis de sommes à payer du trésor public.

Il conviendra de procéder aux inscriptions pour les vacances scolaires selon les dates définies.
L'inscription pour les mercredis n'inclue pas automatiquement l'inscription pour les vacances.

Le Directeur de L'ALSH
Mr Ceysset Frédéric